



LA SAGA « RATS LE BOL » CONTINUE ! par Noisy Production

Nouvel épisode : le pigeon de Noël

Début Octobre 2018, à l'occasion d'une visite de contrôle, les rats sont toujours présents à l'extérieur du bâtiment. Lors de la semaine du 12 Novembre 2018, une entreprise est intervenue pour reboucher les trous qu'ils ont créés. Les rongeurs avaient ainsi pu investir le bâtiment en créant des galeries au niveau de la façade, des fenêtres et du local d'archives.

L'entreprise de dératisation continue ses passages, elle va d'ailleurs intervenir à nouveau après la fin des travaux, en espérant que le problème sera définitivement réglé. Quant au pigeonnier, la ville s'est engagée à le déplacer en périphérie avant la fin de l'année civile 2018. La Ville va-t-elle respecter son engagement ?



Dans les prochains épisodes, nous saurons si la magie de Noël aura opéré...



Autour du site Interprofessionnel de la DNEF, de la DGE et de la DVNI, une multitude de rongeurs a établi domicile depuis plus d'un an.

Certains se sont même infiltrés dans les faux-plafonds d'une brigade d'enquêteurs de la DNEF installée en RDC. Une odeur nauséabonde a permis de détecter la présence des rongeurs.

Une entreprise de dératisation est intervenue. Un contrat a d'ailleurs été passé avec la Direction de la DNEF pour assurer un suivi en 4 passages annuels. Syndicat de copropriété et Mairie sont également responsables de la dératisation du site et du parc qui le jouxte.

ISSUES DE SECOURS

Au Centre des Finances Publiques de Bobigny, bâtiment Satie, deux issues de secours vont être installées au RDC. Les travaux seront réalisés en Décembre 2018. Une excellente nouvelle ! Néanmoins, le bâtiment ne répondra toujours pas aux consignes de sécurité...





SCÈNES DE MENAGE ?

Le nouveau marché public de ménage, décrochée par la **société ATALIAN**, a mis à disposition de la DDFIP une interlocutrice unique, prénommée **Lydie**.

L'assistante de prévention a déjà commencé à diffuser ses coordonnées auprès des Chefs de Poste afin qu'ils puissent directement la contacter en cas de dysfonctionnements.



LES BALISES SONORES : KEZAKO ?

Les balises sonores constituent une solution utile pour guider les personnes aveugles et malvoyantes, et faciliter leurs déplacements en toute sécurité et en toute autonomie, grâce à des messages de localisation et d'orientation.

En France, près de 2 millions de personnes souffrent de déficiences visuelles.

Grâce à une télécommande ou avec un smartphone, les personnes déficientes visuelles activent les balises afin d'écouter le message vocal pour identifier un lieu, s'orienter et recevoir les informations permanentes destinées au public.

Dans ce cadre légal, la DGFIP s'est équipée de balises sonores placées aux portes des accueils du public. Hélas, nous constatons que plusieurs Centre des Finances Publiques du Département ne sont pas encore équipés.

Les sites à équiper sont le CFP de Stains, la TP de Livry-Gargan, la Dircofi, liste non exhaustive qui fera l'objet d'une attention particulière de la CGT Finances.

LES PÔLES DE CONTROLES DES REVENUS ET DU PATRIMOINE « PCRCP »

Actuellement, il existe quatre PCRCP dans le Département : à Saint-Denis, au Raincy, à Montreuil et à Bobigny. Pour des raisons d'économies, sous couvert d'une rationalisation de la gestion des personnels, il ne restera plus qu'un seul site, à Bobigny-Bâtiment Satie, en Septembre 2019.

La Direction de la DDFIP a annoncé fièrement qu'elle a informé les acteurs de la Prévention mais l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a fait remarquer qu'au contraire, il n'a pas été informé de ce projet !

La CGT Finances a rappelé qu'il est primordiale d'avertir avant la campagne de mutations les agents concernés par ces changements, afin qu'ils puissent bénéficier, s'ils le souhaitent, de leurs droits. Ils peuvent choisir soit de :

- suivre leur mission : ils seront alors prioritaires sur les autres collègues souhaitant intégrés le futur PCRCP unique.
- rester sur leur Résidence d'Affectation Nationale RAN : ils ont certes la garantie d'y rester, néanmoins ils ne pourront pas prétendre à un poste particulier.

POUR INFO : Les collègues des PCRCP sont chargés de vérifier les dossiers des particuliers à fort enjeu, l'ex ISF Impôt de solidarité sur la fortune, devenu IFI Impôt sur la Fortune Immobilière, les DMTG/DMTO Droits de Mutation à Titre Gratuit et à Titre Onéreux, les plus-values réalisées par des particuliers, et la TVA I Taxe sur la Valeur Ajoutée Immobilière.